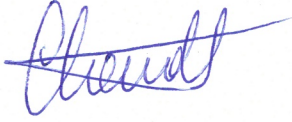


Le collège des bourgmestre et échevins.

Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.
(Suivent les signatures.)
Pour expédition conforme.
Berdorf, le 1^{er} avril 2026

Le secrétaire,
(Contreseing art. 26 loi communale)



Le bourgmestre

